



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré
des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE



18 avril 2022



MOUVEMENT 2022

**Fermeture du
serveur ce mardi
19 avril à 12h**
*Ne tardez plus à
finaliser votre
mouvement !*

Permanences durant les vacances

Nous restons disponibles pour viser votre liste de
voeux et vous conseiller au mieux...

**Franck au 07.62.54.13.13 ou Sandra au
06.27.34.73.17** (laisser un message sur le répondeur)
et sur le mail : contact@snudifo13.org (relevé
chaque jour)

*Transmettez-nous votre fiche de synthèse MVT1D
avec l'ensemble de vos voeux avant la clôture du*



Documents importants

Procédure MVT1D
Memento mouvement
Liste des postes
Liste des groupes postes

Retrouvez tous les documents importants sur la [page spéciale de notre site](#)



Outils du SNUDI FO 13

Calculer votre barème
Guide pratique du mouvement
Fonctionnement du mouvement
Fiche de suivi FO
Intitulé des postes
Intitulé des groupes de postes
... et bien d'autres documents sur la [page spéciale de notre site](#)



Les "Tutos" vidéo FO

Comment saisir ses voeux dans MVT1D
Comment hiérarchiser tous les postes dans un voeu-groupe
Comment hiérarchiser tous les postes dans un voeu-MOB



Dernières infos de la DSDEN

Le SNUDI FO 13 a fait remonter de nombreuses questions à la DPE suite à l'ouverture du serveur et la publication de la liste des postes. Voici quelques réponses de l'Administration :

▪ **Mise à jour annexe 11-2 relative à l'implantation des BDGD**

Les 5 nouveaux postes de Brigades départementales sont :

- 0130323F E.E.PU JULES VALLES ARLES
- 0133181M E.E.PU PAUL ELUARD AUBAGNE
- 0130844X E.M.PU BELLE DE MAI MARSEILLE 03
- 0130836N E.M.PU PARC BELLEVUE MARSEILLE 03
- 0132445M E.E.PU JEAN DE LA FONTAINE VITROLLES

▪ **Précisions sur le fonctionnement de l'algorithme** (cf page 13 du memento)

Pour rappel, l'algorithme procède au classement des candidats (sans distinguer les catégories vœux postes, vœux groupes) sur chacun de leur vœu par l'examen successif des éléments suivants :

- Priorité éventuelle
- Barème (résultats du mode de calcul départemental cf II)
- Rang du vœu (en cas d'égalité)
- Discriminants (en cas d'égalité)

Pour la prise en compte du vœu, le sous-rang de vœu est pris en compte aussi après le rang du vœu.

Par exemple :

un vœu poste formulé en 3ème position par l'agent est codifié 3.1 soit 3 pour le rang du vœu et ensuite 1 par défaut pour le sous-rang de vœu

un vœu poste formulé en 4ème position par l'agent est codifié 4.1 soit 4 pour le rang du vœu et ensuite 1 par défaut pour le sous-rang de vœu

un vœu groupe formulé en 3ème position par l'agent est codifié 3.1 pour la famille de poste classé en sous-rang de vœu n°1

un vœu groupe formulé en 3ème position par l'agent est codifié 3.2 pour la famille de poste classé en sous-rang de vœu n°2... et ainsi de suite, selon le nombre de postes contenus dans le vœu groupe

A priorité et barème identiques, l'algorithme compare d'abord les vœux de même rang et ensuite il prend en compte le sous-rang des vœux. Une codification 3.1 est prioritaire sur les codifications 3.2 et 4.1. Une codification 3.2 est elle-même prioritaire sur une codification 4.1.

En clair, cela veut dire que les vœux-groupes sont prioritaires si vous les mettez en avant dans votre liste de vœux, uniquement dans le cas d'égalité de barème avec un autre collègue !

▪ **Liste des postes réservés pour les stagiaires :**

L'Administration n'est pas capable de nous la communiquer car elle est encore sujette à des modifications ! Les postes "classes de lecture", réservés pour les T1 peuvent notamment être bloqués pour un futur stagiaire.

Rappel : Les postes de stagiaire sont déjà déduits du nombre de postes disponibles et vacants dans chaque école où ils sont implantés. Ainsi, si vous déduisez qu'il manque un poste dans un école à partir du nombre de postes total, c'est certainement un poste bloqué pour un stagiaire...

- **Différence entre la liste des postes publiés (PDF) et les informations sur MVT1D** (ex : EE Rostand à Auriol, 1 poste vacant signalé dans MVT1D mais non spécifié dans la liste des postes en PDF) : L'Administration a opéré des modifications de dernières minutes dans MVT1D mais refuse de publier un correctif en PDF ! Les dernières infos à jour sont donc dans MVT1D...

Si vous aussi vous constatez des erreurs dans la liste des postes, faites nous en part afin que nous alertions la DPE !



Vous appréciez les informations du SNUDI FO 13, ses réponses à vos questions, ses prises de positions, ses interventions, son activité, son soutien ?...

Alors rejoignez-nous

!

SYNDIQUEZ-VOUS !

Carte 2022 disponible

ICI

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !

Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org

